

Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire 17, rue des moulins – BP351 43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

fo.o43@dgfip.finances.gouv.fr
Site local: http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/

Règles de gestion : F.O.-DGFiP obtient deux mouvements de mutation. Continuons à agir pour imposer la sauvegarde des acquis

Depuis le début des discussions sur les futures règles de gestion, **F.O.-DGFiP** a toujours défendu :

- le «droit au retour » (droit au maintien) dans le département d'origine pour les internes promus par concours interne concours interne spécial et liste d'aptitude,
- deux mouvements de mutation annuels pour les Inspecteurs, les B et les C, (1er septembre N et 1er mars N+1) et un mouvement «spécifique » sur poste,
- le traitement des cas prioritaires classés par l'ancienneté de la demande,

parce que c'était le mieux disant pour les deux filières,

à l'inverse de toutes les autres organisations syndicales qui ont combattu au nom de l'équité, mais au détriment de l'intérêt des agents.

Si la règle de l'ancienneté administrative permet de régler le classement des agents en toute impartialité, elle ne doit pas faire toujours échec à la prise en compte de situations particulières. Pour **F.O.-DGFiP** les réalités subies par les personnels doivent pouvoir être prises en compte en matière de promotion interne, de mutation prioritaire ou de suppressions d'emplois.

Les règles de gestion, que la Direction Générale veut instaurer bafouent les garanties que les syndicats avaient obtenues au fil des ans, dans les deux filières et ouvrent la voie à l'effectivité immédiate des suppressions d'emplois en ne maintenant pas la garantie de maintien sur site existant aux impôts (garantie il est vrai incompatible avec les nouvelles règles sur la mobilité combattues en leur temps par FO qui en demande toujours le retrait)

Lors du Groupe de Travail national de synthèse du 7 avril, F.O.-DGFiP, suite à la pétition qu'il a initiée, a obtenu partiellement satisfaction :

- Mutations : Il y aura deux mouvements de mutation dont un complémentaire sur la base des mêmes vœux pour toutes les catégories.

En outre <u>le mouvement spécifique sur poste</u> destiné à pourvoir les emplois perpétuellement vacants par absence de demande <u>est maintenu</u>.

- Classement des mutations prioritaires : l'Administration maintient le classement à l'ancienneté administrative mais pondéré par une bonification fictive en fonction de l'ancienneté de la demande.

- Droit au retour pour les promus de C en B : l'Administration propose également une bonification fictive d'ancienneté administrative pour les lauréats du concours interne et du concours interne spécial mais rien pour les listes d'aptitude.

Pour **F.O.-DGFiP**, ces deux derniers sujets ne sont pas clos. Le Syndicat continue à revendiquer le classement des demandes prioritaires à l'ancienneté du fait générateur et pour l'affectation de tous les promus de C en B dans leur département d'origine (droit au retour).

La section de la Haute Loire a participé, à sa mesure, au soutien de ces revendications. Aussi, elle remercie les collègues qui, ont comprenant l'intérêt collectif ont signé, sans exclusive la pétition dans les deux filières. A ce jour 173 signatures ont été recensées. Il faut continuer!

Tout n'est pas réglé, au travers des discussions qui continuent à se mener **F.O.-DGFiP** continuera à défendre le maintien sur place lors d'une promotion par concours interne ou liste d'aptitude et le classement le plus juste des priorités. C'est pourquoi nous vous invitons, si vous ne l'avez déjà fait, à

Signer massivement la pétition qui circule

Un nouveau cycle de discussions s'ouvre dans le cadre des réunions techniques d'approfondissement (RTA) dont la première est programmée le 14 avril prochain et portera sur la convergence.

Il reste également à réunir plusieurs groupes de travail spéciaux qui auront à fixer des règles spécifiques concernant les personnels des DOM/TOM, les personnels à l'étranger, les agents techniques, les B géomètres, les informaticiens, les contractuels et les handicapés.

FO-DGFIP A VOS COTES,

FO-DGFIP DE VOTRE COTE,

ADHEREZ AU SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES FINANCES PUBLIQUES

a force synulgale		BULLETIN D'ADH GNE, Trésorerie du PUY VI	-IESION ILLE ou à Chantal BONELLO, CDF du Puy)	
NOM:				
PRENOM:				
GRADE:				
AFFECTATION:				
Déclare vouloir ac	lhérer au Syndicat FORC	E OUVRIERE DGFiP		
Fait à	, le	signature		
66 % de la cotisa	tion syndicale est déduct	ible du montant de l'impôt	sur le revenu	